

« Vacances de Printemps 2020 - Service minimum »

O AUNEAU-BLEURY-ST SYMPHORIEN

Cocher les jours retenus (Attention : panier repas à apporter par la famille)

	Journée
Lundi 13 avril	Féérié
Mardi 14 avril	
Mercredi 15 avril	
Jeudi 16 avril	
Vendredi 17 avril	

	Journée
Lundi 20 avril	
Mardi 21 avril	
Mercredi 22 avril	
Jeudi 23 avril	
Vendredi 24 avril	

Suite aux annonces du Président le 16 mars 2020, les accueils de loisirs resteront fermés pour aller dans le sens du confinement. Cependant, nous pourrons accueillir *uniquement* les enfants du personnel mobilisé sur la gestion de crise (1 ou 2 parents réquisitionné) tel que l'état l'a défini dans les conditions suivantes :

- Services de l'Etat (central et déconcentré) : Personnels des agences régionales de santé (ARS) et des préfectures chargées de la gestion de l'épidémie, Agents du ministère des solidarités et de la santé chargés de la gestion de l'épidémie ;
- Professionnels de santé libéraux : Médecins, Sages-femmes, Infirmières, Ambulanciers, Pharmaciens, Biologistes ;
- Tous les Personnels des établissements de santé ;
- Tous les personnels des établissements sociaux et médico-sociaux suivants : EHPAD et EHPA (personnes âgées), Etablissements pour personnes handicapées, Services d'aide à domicile, Services infirmiers d'aide à domicile, Lits d'accueil médicalisés et lits halte soins santé, Nouveaux centres d'hébergement pour sans-abris malades du coronavirus ;
- Etablissements d'accueil du jeune enfant et maisons d'assistants maternels maintenus ouverts
- **Attention, une priorité est donnée aux enfants dont les deux parents sont mobilisés tel que le prévoit l'état**

Pour les familles dont les enfants n'ont pas encore fréquenté le service d'accueil entre le 17 mars et le 10 avril, merci de nous fournir un justificatif professionnel à l'inscription

FICHE D'INSCRIPTION A RENDRE AU PLUS TARD LE 08 AVRIL 2020

Au vu de la situation actuelle, nous accepterons les ré-inscriptions et annulations après cette date pour être au plus proche de vos besoins.

A ce jour, nous ne pouvons vous donner les conditions de facturation.

De plus, l'inscription implique l'acceptation pleine et entière du règlement de fonctionnement de la structure, téléchargeable sur le site des PEP28 : www.lespep28.org

Date et signature obligatoire des parents :

Inscriptions à retourner à Solène MAGOARIEC par mail à l'adresse directeurdelpole2@pep28.asso.fr ou à l'équipe de l'ALSH d'Auneau-Beury-Saint-Symphorien, Béville-le-Comte ou Aunay-sous-Auneau